



Clôture de compte refusée avec procuration

Par **eager_indecency**, le **02/09/2008** à **15:03**

est-ce que quelqu'un pourrait éclairer ma lanterne ?

je voudrais savoir si une banque a le droit de refuser net la clôture d'un compte bancaire , demandé par la titulaire du compte, via une procuration (photocopie de la carte d'identité et texte qui explique qu'on veut fermer le compte car on déménage dans un DOM... , procuration signée et datée !!!), qu'on explique au banquier, qu'on déménage (voir ma parenthèse préc.), qu'on a résilié les prélèvements bancaires sur ledit compte....et qu'on vient de terminer le déménagement ???

est-ce bien légal ???